

Climat, terrorisme, cybercriminalité...

# Une révolution du secteur de l'assurance s'impose

Imane Nigrou  
inigrou@aujourd'hui.ma

Le Rendez-vous de Casablanca de l'assurance qui se tient actuellement et qui se poursuit jusqu'au 15 avril a réuni pour sa troisième édition une trentaine de pays dont 18 africains. Devant un panel de plus de 800 personnes, il a été question de débattre autour des risques émergents. Ceux auxquels les assureurs sont encore tout sauf préparés.

Entre les catastrophes naturelles, le terrorisme, les changements climatiques et l'évolution frénétique des nouvelles technologies, l'industrie de l'assurance a besoin de se renouveler. En l'absence de politiques anticipatives, elle risque de se voir largement dépassée, voire archaïque. C'est là un constat partagé par les experts ayant pris part à la séance d'ouverture du Rendez-vous de Casablanca de l'assurance. Désormais incontournable, cet événement a mis au centre des différents débats qu'il abrite la question des défis qu'impose le monde globalisé dans lequel cette économie évolue.

Mohamed Hassan Bensalah, en sa qualité de président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR), a rappelé en chiffres la grande évolution que connaît le sec-



Mohamed Hassan Bensalah  
Président de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR).

teur. «L'année 2015 est une année charnière pour notre secteur. Les primes émises ont dépassé pour la première fois la barre des 30 milliards de dirhams. Celles propres à l'assurance vie, la barre des 10 milliards de dirhams. Quant aux activités d'assistance, elles se sont établies à un milliard de dirhams», avait-il indiqué. Toutefois, au milieu de ces évolutions, et à la veille de la COP22 qu'abritera le Royaume en novembre prochain, il y a lieu de dire que le modèle traditionnel auquel les assureurs sont

habités est en phase de connaître une réelle révolution. Les risques émergents liés au réchauffement climatique doivent, en effet, être anticipés et le secteur est amené à proposer des solutions plus adaptées. «Nous saluons le fait que le texte lié aux risques catastrophiques soit enfin au Parlement», avait noté le président de la FMSAR. Présent à cet événement, Said Mouline, directeur de l'Aderee, a pour sa part fait savoir que le Maroc est un des pays ayant fait le choix d'anticiper ce genre de risques et que les inves-

tissements mondiaux en énergies renouvelables ont atteint les 250 milliards de dollars l'année passée. Ceci dit, «Le Maroc est un pays qui subit ces changements. Nous sommes un très faible émetteur de gaz à effet de serre», avait-il insisté tout en relevant le fait que ce sont les assureurs qui assument en partie la facture de ce changement. «Ils le font au prix des pays du Nord», regrette-t-il. Pour le climat tout comme pour d'autres champs d'intervention, les risques sont difficilement quantifiables et les responsables difficilement identifiables. M. Bensalah avait expliqué dans ce sens la complexité de cette notion pour ce qui est du domaine des nouvelles technologies: «Cette hyper-connectivité des objets et la dépendance accrue aux TIC remettent en cause la notion de la responsabilité». Cette problématique se pose à titre d'exemple pour la fameuse Google Car. Une voiture sans conducteur qui s'est impliquée pour la première fois depuis sa mise sur le marché dans un accident. «A qui incombe la responsabilité dans ce cas de figure? Au conducteur passif, au propriétaire du véhicule, au constructeur ou à l'entreprise ayant conçu l'ordinateur de bord?», s'interroge

à juste titre la même source. La même question peut se poser au niveau de l'assurance multirisques habitations et la mutation qu'elle peut connaître en raison des maisons intelligentes commandées à distance.

Par ailleurs, d'autres risques liés à une cybercriminalité sophistiquée et fréquente et au terrorisme se posent davantage. Invité à intervenir sur le sujet, le président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) Bernard Spitz, a partagé son inquiétude quant à l'obsolescence des modèles et manuels existants. «Aujourd'hui, les dispositifs prévus ne sont pas nécessairement adaptés aux évolutions de faits, les systèmes doivent impérativement être modernisés». A ce titre, le président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS), Hassan Boubrik, a évoqué une complexité de tarification à laquelle font face les assureurs. Pour lui, à l'échelle mondiale l'industrie a su mettre les capacités nécessaires et la technicité suffisante pour s'adapter mais les risques assurables aujourd'hui pourraient ne plus l'être en cas de non intervention anticipative (le cas des risques climatiques, ndlr). «Les partenariats publics-privés sont nécessaires. Il faut impliquer le secteur privé dans la prise de risques pour rendre les coûts acceptables auprès des assurés», propose-t-il.

Le président de l'Association des sociétés d'assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI), Boa Roger Eugène Johnson, a quant à lui, salué le rôle que joue le Maroc dans l'émergence économique de son pays. «C'est un modèle de la coopération Sud-Sud», avait-il précisé, rappelant au passage que 28% du total des investissements injectés en Côte d'Ivoire proviennent du Maroc. Ce pays est, notons-le, à l'honneur de cette troisième édition du rendez-vous de Casablanca de l'assurance.

## Signature de convention entre le Maroc et la Côte d'Ivoire Le modèle national d'assurance exporté

La Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR) et l'Association des sociétés d'assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI) ont signé hier, mercredi, une convention de partenariat technique, d'échange et de coopération dans le domaine de l'assurance. En marge de la 3ème édition du Rendez-vous de Casablanca de l'assurance, le Maroc et la Côte d'Ivoire ont procédé à la signature d'une convention qui ne sera pas sans renforcer l'échange d'expériences entre les deux pays.

«Nous avons convenu avec nos homologues ivoiriens d'échanger sur les bonnes pratiques développées de part et d'autre et d'ouvrir nos marchés respectifs pour promouvoir notre capital humain et apporter plus de protection et plus de services à nos concitoyens», avait indiqué Mohamed

Hassan Bensalah, président de la FMSAR. Le Maroc exportera notamment son savoir-faire en matière d'assurance automobile et climatique. En effet, la convention porte, entre autres, sur l'implémentation sur le marché ivoirien du système d'indemnisation direct en assurance automobile et la mise en place d'un dispositif de type «Bonus-Malus». Elle permettra également aux deux pays de renforcer l'échange de données et de statistiques sur leurs marchés respectifs pour construire des bases de comparaison utiles à leurs membres. «Il est également question d'organiser des séminaires conjoints sur des sujets d'intérêt commun et d'accompagner le développement du capital humain par l'accueil de stagiaires et de cadres pour des séjours de courte durée», précisent les signataires de ladite convention.